



**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général**

Service des ressources humaines

Sous-direction du pilotage et de la stratégie

Bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle

Secteur concours et formation préparation concours

**RAPPORT DE JURY**

**RELATIF AU CONCOURS EXTERNE ET  
INTERNE D'ACCES AU GRADE DE  
TECHNICIEN D'ART, METIERS DE LA  
PRESENTATION DES COLLECTIONS  
SPECIALITE « INSTALLATEUR-MONTEUR  
D'OBJETS D'ART ET DOCUMENTS »**

**SESSION 2021**

## Table des matières

<b>I. LE RAPPEL DES ÉPREUVES .....</b>	<b>3</b>
A. Épreuves d'admissibilité .....	3
B. Épreuves d'admission .....	3
<b>II. LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE.....</b>	<b>3</b>
<b>III. FORMATION DES CANDIDATS.....</b>	<b>4</b>
<b>IV. LE JURY .....</b>	<b>4</b>
A. La composition du jury.....	4
B. La formation du jury et la réunion de cadrage .....	4
<b>V. LE DÉROULEMENT DU CONCOURS .....</b>	<b>4</b>
A. Les épreuves d'admissibilité.....	4
1) L'épreuve écrite d'admissibilité.....	4
2) L'épreuve orale d'histoire de l'art.....	6
3) L'épreuve orale de techniques du métier.....	7
B. L'épreuve pratique d'admission .....	8
C. Remarques générales sur le concours.....	9
<b>VI. LES STATISTIQUES.....</b>	<b>9</b>
A) Le concours externe.....	9
B) Le concours interne.....	10

## I. LE RAPPEL DES ÉPREUVES

Les règles d'organisation générale, la nature et les programmes des épreuves des concours de recrutement dans le corps des techniciens d'art ainsi que la composition des jurys sont précisés dans l'arrêté du 26 février 2014 modifié.

### A. Épreuves d'admissibilité

« La phase d'admissibilité comprend les épreuves ci-après :

1° Une épreuve orale qui se divise en deux parties :

- une interrogation sur un programme d'histoire de l'art, lié au métier, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 1 (préparation : vingt minutes),

L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (durée totale de l'épreuve : vingt minutes) ;

- une interrogation sur les techniques du métier, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 2 (préparation : vingt minutes),

L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (durée totale de l'épreuve : vingt minutes).

2° Une épreuve écrite relative aux techniques du métier ou de la spécialité ou des étapes de production. Cette épreuve de contrôle des connaissances consiste, à partir d'un dossier technique, en l'élaboration d'une note sur un sujet se rapportant au métier ou à la spécialité, qui servira de support à l'épreuve pratique (analyse, établissement d'un programme de travail, organisation) (durée : deux heures ; coefficient 2). »

### B. Épreuves d'admission

« La phase d'admission comporte une épreuve pratique, comportant :

— la réalisation ou la restauration d'un objet ou bien la conception d'un projet faisant appel à des connaissances techniques et artistiques liées au métier ou à la spécialité ou aux étapes de production, assortie d'un coefficient 4 ; et

— pour certains métiers ou certaines spécialités ou étapes de production, la réalisation d'une épreuve de dessin assortie d'un coefficient 1. »

Plus particulièrement pour cette spécialité, l'épreuve pratique d'admission consiste en « la préparation et la réalisation d'un montage d'œuvre et/ou de documents en vitrine ou sur cimaise (durée : 8 heures) ».

## II. LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE

Dates des inscriptions	Du 9 novembre au 14 décembre 2021
Date de l'épreuve écrite d'admissibilité	2 février 2023
Dates des épreuves orales d'admissibilité	15, 16, 17, 22 et 23 mars 2023
Date de la réunion d'admissibilité	23 mars 2023
Dates des épreuves d'admission	Du 13 au 15 juin 2023
Date de la réunion d'admission	16 juin 2023

Le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle invite les candidats à consulter régulièrement le calendrier prévisionnel des concours et examens professionnels. Ce calendrier prévisionnel est accessible à partir du lien suivant : <https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Emploi-et-formation/Concours-et-examens-professionnels>

### **III. FORMATION DES CANDIDATS**

Des formations sont proposées aux candidats inscrits au concours interne. Les candidats sont invités à se renseigner pour s'inscrire à la ou aux formations en adéquations avec leurs besoins.

### **IV. LE JURY**

#### **A. La composition du jury**

Le jury était composé des personnes suivantes :

##### Président :

Monsieur Vincent LAMOURAUX, conservateur du patrimoine, inspecteur des collections, responsable du fonds de meubles jusqu'en 1815, Mobilier national.

##### Membres :

- Monsieur Victor ALVES-ALMEIDA, technicien d'art de classe supérieure, métiers de la présentation des collections, spécialité « installateur-monteur d'objets d'art et de documents », adjoint au chef d'atelier des installateurs, musée du Louvre.
- Madame Caroline BAUER, technicienne d'art de classe normale, métiers de la présentation des collections, spécialité « installateur-monteur d'objets d'art et de documents », chargée du suivi de restauration et de conservation préventive des arts graphiques, du design-graphique, des installations électromécaniques, et des vidéos, Centre national des arts plastiques.
- Madame Florence CAILLIÉRET, cheffe de travaux d'art principale, branche professionnelle « présentation et mise en valeur des collections », domaine d'activité « présentation des collections », responsable de la régie des œuvres, musée et château de Versailles.
- Monsieur Ludéric DUBUISSON, technicien d'art de classe normale, métiers de la présentation des collections, spécialité « installateur-monteur d'objets d'art et documents », Mobilier national.

#### **B. La formation du jury et la réunion de cadrage**

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
  - \* cadre réglementaire,
  - \* déontologie : laïcité, non-discrimination...
- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation du concours, le planning et les étapes de la procédure, les épreuves, le nombre de postes, l'élaboration des sujets et des grilles pour chaque épreuve prévue par les textes...

### **V. LE DÉROULEMENT DU CONCOURS**

#### **A. Les épreuves d'admissibilité**

##### **1) L'épreuve écrite d'admissibilité**

###### **a. Attendus**

L'épreuve écrite d'admissibilité consistait en la rédaction d'une note de service relative au protocole de déplacement des œuvres durant les travaux de réfection de trois salles dans un château. Les œuvres concernées avaient été choisies en nombre important et de types variés afin de couvrir la

majorité des cas auxquels peuvent être confrontés des IMOAD durant leur exercice professionnel : mobilier, tapis, tapisserie, lustre, vases, pendule, sculpture, tableau, pastel, photographies etc. Il en résultait une épreuve dense, qu'il n'était pas aisé de traiter entièrement dans le temps imparti. Le jury en avait conscience et la difficulté à expliquer un nombre important de déplacements, nécessitant plus ou moins de spécificité, en un temps restreint faisait partie des critères d'évaluation. Il a bien sûr été tenu compte de cette difficulté dans la notation : un examen exhaustif de chaque cas n'était pas nécessaire pour obtenir une très bonne note.

Les attendus étaient doubles : d'une part, une évaluation globale de la stratégie mise en œuvre ; d'autre part, des attentes spécifiques à chaque objet.

Concernant le premier point, c'est avant tout la logique qui était jugée, laquelle devait tenir compte du plan des lieux pour proposer des déplacements optimisés. Stocker sur le site ou en dehors, faire passer les objets par les portes ou par les fenêtres, etc. : plusieurs solutions étaient envisageables à condition d'être argumentées. Toutefois, l'énoncé demandait à tenir compte des « questions de conservation préventive, de sécurité, de coût et de développement durable », critères selon lesquels proposer un stockage intégral en réserve externe n'était par exemple pas pertinent : déplacer les œuvres d'une pièce à l'autre en fonction de l'avancée des travaux était plus économique et plus écoresponsable. Il fallait estimer le temps d'intervention global, le nombre d'agents, évoquer la protection des espaces et prendre en compte la charge au sol.

Par ailleurs, donc, chaque objet avait été choisi pour poser une difficulté particulière. Il fallait ainsi s'interroger sur le système d'accrochage de la portière et le moyen d'y accéder, sur la préparation d'un tube pour le tapis, sur les différents matériaux de protection ; il fallait idéalement penser à bloquer le balancier de la pendule, à verrouiller les tiroirs du bureau, à retirer le marbre des encoignures, à mettre le lustre hors tension, à déplacer le baromètre verticalement en raison du mercure, à caler le miroir de la coiffeuse, à transporter le pastel à plat, etc.

## **b. Commentaires**

Peu de copies ont su traiter tous les aspects de ce sujet polymorphe.

Du point de vue de la stratégie globale, la plupart des copies ont compris le principe du déplacement progressif des œuvres en fonction de l'avancée du chantier, mais sans toujours expliquer clairement les différentes phases. Or, l'évaluation de l'épreuve écrite prend notamment en compte les qualités pédagogiques, c'est-à-dire la capacité à expliquer qui est nécessaire à un futur chef d'équipe. Souvent, le jury comprenait l'esprit du projet sans que la clarté d'expression soit présente.

Quelques copies n'ont pas compris le sujet, en proposant par exemple d'envoyer au château déposant (Vizille), non seulement l'œuvre qu'il avait prêtée mais aussi toutes les autres œuvres citées, qui n'étaient pourtant pas des prêts. Il s'agit là vraisemblablement d'une lecture trop hâtive du sujet, qui a entraîné un contresens.

D'autres devoirs ont proposé des solutions inappropriées car trop coûteuses ou ne tenant pas compte des possibilités réelles de déplacements dans les lieux. Une mauvaise lecture du plan présent dans le sujet a pu causer de telles erreurs : il fallait tenir compte des dimensions des portes et des couloirs, qui étaient indiquées dans la légende. Par ailleurs, l'expression « vide sur cour », pourtant habituelle sur ce type de plan, n'a pas toujours été comprise. La capacité à lire un plan pour comprendre un espace est un attendu du métier d'IMOAD.

Enfin, certains candidats ont perdu un temps précieux en donnant des détails qui ne pouvaient pas être demandés dans le cadre de cette épreuve. Lorsque l'on demande d'estimer les « moyens humains et techniques », il est attendu en réponse le nombre d'agents, le nombre de jours de travail et l'indication de certains outils spécifiques. Il n'est en revanche pas utile de détailler la totalité de l'outillage nécessaire lorsqu'il fait partie du trousseau de base de l'installateur, et encore moins, au sujet des trajets véhiculés, d'indiquer les distances à parcourir, les temps de trajet, le prix de l'essence et l'emplacement des stations-services. Réussir ce type d'épreuve dans le temps imparti demande au

candidat un sens de la hiérarchisation des informations : savoir reconnaître ce qui est important de ce qui est accessoire, et ne pas parler, ou seulement allusivement, de l'accessoire.

En ce qui concerne le détail des déplacements propres à chaque objet, une majorité des candidats semblaient connaître les spécificités des biens et comprendre pourquoi le jury les avait proposés. Néanmoins, peu de devoirs ont su prendre le temps d'indiquer toutes ces spécificités. Une phrase suffisait la plupart du temps, sur un objet, pour expliquer comment le manipuler, à quel aspect il fallait être attentif. Il y eut beaucoup de bonnes choses, mais également beaucoup d'oublis, que l'on attribuera davantage à la précipitation qu'au manque de connaissances. Aucun objet ne présentait de piège au candidat. La difficulté consistait essentiellement à tout évoquer.

Enfin, cette épreuve étant la seule écrite parmi les quatre du concours, une attention était bien sûr accordée à la qualité de la rédaction. C'est là que les désillusions ont été les plus grandes. Non seulement, l'expression, comme nous l'avons dit, n'est parfois pas bien articulée, mais elle peut être inacceptable dans le détail, avec dans certains cas une grammaire inexistante et une orthographe phonétique. On ne peut prétendre à un poste de catégorie B dans la fonction publique, qui suppose un niveau baccalauréat et implique des fonctions d'encadrement, sans savoir rédiger une note dans un français correct.

## **2) L'épreuve orale d'histoire de l'art**

### **a. Attendus**

Chaque dossier remis au candidat pour l'épreuve orale d'histoire de l'art comportait quatre images choisies selon une double répartition. D'une part, chacune relevait de l'une des quatre périodes chronologiques prédéterminées par le jury : Moyen Âge, Temps modernes (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles), XIX<sup>e</sup> siècle et XX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles. D'autre part, les disciplines représentées étaient variées : architecture, peinture, sculpture, arts décoratifs, arts graphiques, voire installations pour la période contemporaine. Les œuvres emblématiques (le château de Versailles, la tour Eiffel ou les *Nymphéas*) cohabitaient avec des objets méconnus, la reconnaissance n'étant pas un critère d'évaluation.

Il était demandé, pour la première partie de l'exercice (10 minutes maximum), de classer les œuvres par ordre chronologique, ce qui suffisait à éviter la note éliminatoire, puis de faire pour chacun un commentaire historique et stylistique, qui incitait à placer l'œuvre dans un courant artistique et à la comparer à d'autres œuvres, similaires ou antagonistes. S'agissant de quatre œuvres, il suffisait de consacrer à peine plus de deux minutes à chacune.

L'échange qui suivait (10 minutes minimum), induit par la présentation, pouvait permettre de creuser les connaissances sur certains thèmes ou, lorsque celles-ci étaient visiblement faibles, d'élargir au contraire vers d'autres sujets d'histoire de l'art, voire sur les pratiques culturelles du candidat.

### **b. Commentaires**

Les candidats ont couvert toute la gamme de niveaux possibles, de l'excellence à la plus grande médiocrité. On voit aussi apparaître une différence assez nette entre les candidats externes et internes.

De façon générale, l'exposé est toujours trop court. Quasiment aucun candidat n'a tenu les dix minutes demandées, les présentations allant plutôt de deux à six minutes, et jusqu'à huit pour les plus diserts.

De rares candidats ont montré des connaissances précises en histoire de l'art, capables de couvrir toutes les périodes, en situant bien dans les œuvres dans la chronologie, en fournissant du contexte et en citant d'autres exemples personnels. Ils constituent toutefois l'exception.

Une partie plus importante présente des connaissances de base, qui leur permettent de reconnaître un style et de le placer dans une succession. Les termes « roman », « gothique », « baroque », « Art nouveau », « Art déco », sont alors connus et, même si les définitions sont floues, les repères chronologiques approximatifs, et les confusions fréquentes, on reconnaît l'intérêt pour la discipline et

l'effort minimal d'apprentissage qui permet d'envisager relativement sereinement un avenir dans le métier.

Ces premiers candidats sont majoritairement externes, alors que les candidats internes ont globalement déçu à cette épreuve. Leurs connaissances sont souvent très faibles, se limitant aux noms des styles, sans notion chronologique. Certains n'hésitent pas à placer Louis XIV au Moyen Âge – et encore ceux-ci connaissent-ils Louis XIV – erreurs qui montrent, outre l'absence des connaissances les plus élémentaires, une impréparation totale de l'épreuve et un réel manque de motivation.

Lorsque le jury voyait qu'il y avait peu à tirer du côté de l'histoire de l'art, il orientait ses questions vers les visites de musées et de monuments, ou plus généralement les loisirs culturels. Cela a permis de rattraper des candidats qui n'avaient qu'une faible culture mais montraient un intérêt pour la discipline, un goût et une sensibilité pour certaines périodes, certaines formes d'art justifiant la volonté d'une carrière professionnelle dans les musées. D'autres hélas n'ont pas même su faire partager cet intérêt et ont montré un dilettantisme gênant dans leur approche de l'épreuve. On en conclut aisément que plusieurs candidats au concours interne se sont reposés sur leur connaissance technique du métier, réelle par ailleurs, et n'ont pas jugé bon le moindre effort dans le domaine historique. Respectueux du barème proposé, le jury a épargné la note éliminatoire lorsque les images étaient bien classées et les œuvres iconiques reconnues, mais a sanctionné cette attitude désinvolte par une note difficile à compenser.

Nous rappelons donc qu'à défaut d'avoir une formation réelle dans le domaine, montrer un intérêt et une motivation paraît un minimum. Il paraît difficile de prétendre à des responsabilités dans un musée lorsqu'on n'a jamais mis les pieds à Versailles, lorsqu'on ignore que le musée d'Orsay est consacré au XIX<sup>e</sup> siècle et le centre Pompidou au XX<sup>e</sup>, lorsque la notion de château de la Loire reste inconnue.

### **3) L'épreuve orale de techniques du métier**

#### **a. Attendus**

L'épreuve orale de techniques du métier était énoncée en une phrase brève, souvent interrogative, incitant à faire le tour d'un sujet technique.

Le nombre important de sujets devant être préparés, lié au nombre important de candidats inscrits (une cinquantaine de sujets, chacun étant proposés à deux candidats consécutifs) ne permet pas de maintenir une vraie homogénéité. Certains sujets étaient larges (« Comment pouvez-vous participer au développement durable dans le cadre de votre métier d'installateur ? »), d'autres beaucoup plus spécifiques (« Quels sont les différents types de caisses que vous connaissez ? »). Les sujets portaient aussi bien sur les modalités de transport des œuvres, que d'emballage, d'accrochage, de présentation, et couvraient un large spectre d'œuvres. L'évaluation était adaptée au type de sujet, une même précision ne pouvant être demandée dans chaque cas.

#### **b. Commentaires**

Cette épreuve a été globalement mieux réussie que la précédente. La différence observée entre les candidats externes et internes est également présente mais s'inverse. Un point commun avec l'épreuve d'histoire de l'art est néanmoins que l'exposé est là encore trop court pour tous : à nouveau, quasiment personne n'est parvenu à parler durant dix minutes.

La plupart des candidats au concours interne maîtrise ces questions, qui sont familières à leur pratique quotidienne, mais on peut tout de même leur reprocher un manque de préparation à l'exercice. Alors que presque tous ont des connaissances précises, beaucoup se limitent à un exposé général, parfois peu structuré, qui les laisse muets au bout de cinq minutes. Les consignes sont pourtant connues, publiées en amont et répétées tant au moment de la remise du sujet qu'au début de l'oral. Que fait durant les vingt minutes de préparation un candidat qui ne parle que trois minutes ensuite ? C'est alors au jury de creuser le sujet et de susciter l'énoncé des éléments qui auraient dû venir spontanément, ce qui rend l'exercice laborieux. Se préparer à l'épreuve en prenant connaissance des consignes et s'exercer à parler dix minutes sur un sujet, afin d'estimer la précision attendue, n'est pas un vain effort.

La note prend en compte cet aspect et plusieurs candidats ont ainsi été sous-évalués au regard de leurs connaissances techniques réelles, parce qu'ils n'ont pas respecté les règles de l'exercice.

Les candidats externes sont globalement moins à l'aise avec cette épreuve et le caractère théorique des connaissances se ressent, ce qu'on ne peut reprocher outre mesure. Le hasard du sujet a pu jouer davantage auprès d'eux, certains se trouvant décontenancés devant un sujet précis et ne tenant pas le temps ici par incapacité à approfondir le sujet. Lorsque le sujet était plus large, ce sont souvent les questions du jury, dans la seconde partie, qui se faisaient plus pointues et faisaient apparaître les manques. La préparation de cette épreuve demande chez les candidats extérieurs au métier davantage d'effort, à la fois pour répondre aux questions techniques et pour se sentir à l'aise car, à nouveau, l'attitude est évaluée. Il est tout à fait acceptable de ne pas connaître des points de détail, mais plus délicat de montrer, par une attitude réservée et une élocution allusive, un manque de confiance en soi qui sera interprété comme une mauvaise préparation.

## **B. L'épreuve pratique d'admission**

### **a. Attendus**

L'épreuve pratique d'admission évalue les capacités techniques du candidat dans des manipulations d'œuvres qui préfigurent le travail d'un IMOAD.

L'épreuve a été divisée en plusieurs sous-épreuves plaçant le candidat dans diverses situations professionnelles. Celles-ci permettaient de montrer les multiples facettes de l'habileté technique, tant dans la préparation d'éléments de transport (caisse-écrivain) et de présentation (passe-partout) que dans la présentation elle-même (accrochage de cadres, de photos, d'affiches, soclage) et dans l'utilisation d'outils spécifiques. Plusieurs permettaient aussi d'évaluer la qualité d'encadrant en plaçant le candidat en chef d'équipe, notamment dans des déplacements de mobilier.

La totalité de ces sous-épreuves était supposée possible à effectuer dans le temps imparti, mais cela demandait une efficacité et des capacités d'organisation du travail certaines.

Par ailleurs, ces épreuves mettaient le candidat au contact direct avec des œuvres qui pouvaient être du matériel pédagogique, des biens déclassés, mais également des biens culturels patrimoniaux appartenant aux collections nationales. Elles permettaient donc d'évaluer, outre les gestes techniques eux-mêmes et leur résultat, la façon dont le candidat se comporte face aux œuvres.

De façon générale, le jury, présent durant toute la durée de l'épreuve et observant les candidats, évaluait à la fois le résultat final, le soin apporté à l'exécution, et le comportement : bonnes pratiques, précautions prises vis-à-vis des œuvres (règles de conservation préventive), savoir-être vis-à-vis des autres candidats. Il a aussi tenu compte du respect des règles d'hygiène et de sécurité, ainsi que de la gestion des matériaux mis à disposition dans une optique de développement durable. Le matériel proposé à destination des candidats, toujours suffisant mais parfois limité, avait été précisément choisi ; il devait inciter les candidats à s'y adapter.

### **b. Commentaires**

Le travail demandé était long : seuls deux candidats ont réussi à proposer des rendus achevés pour chacune des sous-épreuves, les autres délaissant souvent en cours de travail les parties qui leur posaient le plus de problèmes.

Dans le prolongement de l'épreuve orale de technique du métier, cette épreuve a montré des différences attendues entre candidats aux concours externe et interne. Parmi les 7 candidats internes, souvent familiers des exercices demandés, 6 ont été lauréats. Du côté des candidats externes, 6 sur 12 ont finalement été admis, proportion nettement inférieure mais honorable.

L'évaluation des réalisations s'est faite sur des critères de propreté, de respect des mesures données, de soin dans les découpes et les assemblages. La plupart des réalisations achevées ont donné satisfaction et les différences de détail observées n'ont pas pesé pour beaucoup dans la note. Les



notes discriminantes ont surtout été données lorsqu'un travail n'était pas du tout abordé, ou abandonné en cours de réalisation.

Dans l'approche du comportement, les observations ont été satisfaisantes. Quelques candidats ont dû néanmoins être sanctionnés pour leur méconnaissance des bonnes pratiques ou le désordre de leur plan de travail, mais aussi, et cela était plus étonnant, par une approche trop timorée au contact des œuvres qui les a empêchés d'aller au bout de certains exercices. De rares observations ont révélé une absence de fair-play au sein de groupes qui se sont révélés majoritairement respectueux.

Une candidate s'est présentée sans chaussures de sécurité. Des équipements ont pu lui être prêtés, sans quoi elle n'aurait pu être autorisée à concourir, mais ce manque a été sanctionné dans la notation, car il était bien précisé dans la convocation que les candidats devaient se munir de leurs équipements de protection individuelle (EPI). Le matériel demandé dans la convocation n'est pas optionnel. Le non-respect de ces règles dénote là encore une faible motivation.

### **C. Remarques générales sur le concours**

L'organisation du concours n'a pas été optimale en cette période immédiatement post-Covid, avec notamment un délai de plus d'un an entre les inscriptions et les premières épreuves. Il en a résulté une importante perte de candidats présents aux épreuves, par rapport au nombre d'inscrits : les deux tiers des internes se sont présentés mais seulement un tiers des externes. Il faut supposer que les absents avaient trouvé un autre poste entre temps, s'étaient découragés, ou avaient fini par oublier leur inscription.

De façon générale, et particulièrement chez les candidats internes, plus que les compétences techniques, c'est un effort de préparation aux épreuves, d'expression de l'intérêt et de la motivation qui a fait le plus défaut. Les candidats les plus sévèrement sanctionnés dès les épreuves orales d'admissibilité sont ceux qui ont fait preuve d'un dilettantisme affiché et ont montré leur méconnaissance des attendus.

Par ailleurs, dans un concours qui ne propose qu'une épreuve écrite sur quatre, celle-ci semble négligée. L'autre point faible est la qualité rédactionnelle, qui inclut à la fois le respect de la syntaxe et de l'orthographe d'une part, la capacité à rassembler ses idées, les organiser et les retranscrire à l'écrit d'autre part.

## **VI. LES STATISTIQUES**

### A) Le concours externe

Nombre de postes offerts à cette session : 6.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admissibilité		Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	28	26	8	5	5	2
Femmes	48	44	13	6	6	4
<b>Total</b>	<b>76</b>	<b>70</b>	<b>21</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>6</b>

Désistements : 6.

Seuil d'admissibilité : 10,70/20

Amplitude des notes : de 1,60/20 à 16,30/20

Seuil d'admission : 12,33/20  
Amplitude des notes : de 8,95/20 à 16,17/20

Taux de réussite sur le nombre de candidats :

- inscrits : (nombre de lauréats / nombre total de candidats inscrits x 100) : 8 %
- convoqués : (nombre de lauréats / nombre total de candidats convoqués x 100) : 9 %
- présents : (nombre de lauréats / nombre total de candidats présents x 100) : 29 %

### B) Le concours interne

Nombre de postes offerts à cette session : 6.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admissibilité		Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	12	12	9	5	5	5
Femmes	6	5	3	2	2	1
<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>17</b>	<b>12</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>6</b>

Désistements : 1.  
Seuil d'admissibilité : 10/20  
Amplitude des notes : de 1,60/20 à 13,60/20

Seuil d'admission : 12/20  
Amplitude des notes : de 10,83/20 à 15,22/20

Taux de réussite sur le nombre de candidats :

- inscrits : (nombre de lauréats / nombre total de candidats inscrits x 100) : 33 %
- convoqués : (nombre de lauréats / nombre total de candidats convoqués x 100) : 35 %
- présents : (nombre de lauréats / nombre total de candidats présents x 100) : 50 %

**Monsieur Vincent LAMOURAUX**  
**Président du jury**